



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 16 juin 2022**

**RAPPORT N° 16/2022
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit d'études préliminaires de Fr. 700'000. —
pour la planification de la construction et rénovation
du bâti scolaire**

La Commission chargée de la « Demande de crédit d'études préliminaires de CHF 700'000. — pour la planification de la construction et rénovation du bâti scolaire » (P16/2022) s'est réunie le mardi 24 mai 2022 à 18h30 à la Salle du Conseil communal.

Était présent :

- Pour la commission : Mmes Emmanuelle Carruzzo Evéquo, Sarah Dohr, Helen Foster et Valérie Zonca et MM. Olivier Bovay, Pierre Butty (rapporteur), Laurent Lavanchy, Victor Marinelli, Guillaume Pilloud et Jean-Marc Roduit.
- Pour l'administration communale : les Municipales/aux Laurie Willommet et Pascal Molliat, les chef.fe.s de service Manon Fawer (FAM) et Claude Lehrian (BAT), ainsi que Mme Marielle Auberson, adjointe au chef de service BAT et M. Laurent Fesselet, architecte.

Pour la commission, M. Antoine Stephanidis était absent, ainsi que son suppléant.

Après les présentations d'usage, deux personnes expliquent leur participation aux discussions :

- Mme Marielle Auberson, architecte, qui collabore au service BAT depuis fin 2018 et a beaucoup travaillé sur ce préavis, en tant que cheffe de projet,
- M. Laurent Fesselet, qui travaille dans un atelier d'architecture à Vevey, et qui « soutient » ponctuellement le service BAT depuis une dizaine d'année, en tant que mandataire pour certains projets. Comme expert du bâti scolaire, il avait organisé le concours de projets pour le Collège de Gilamont.

Introduction

M. Molliat fait une introduction générale, avec un survol rapide de la genèse de cette planification à la suite de l'arrêt juridique du projet du Collège de Gilamont. Pour mémoire ce projet prévoyait la construction d'un seul bâtiment scolaire qui réunissait tous les élèves veveysan.ne.s en un seul lieu. Il réduisait ainsi les déplacements et répondait aux attentes de l'évolution démographique envisagée à l'époque. Ce projet permettait aussi de « vider » les bâtiments actuels pour les rénover.

A la suite de cet arrêt, après de nombreuses années sans que rien ne se passe ou presque dans les bâtiments existants, le constat de la vétusté de notre patrimoine scolaire a été posé, avec la nécessité d'agir rapidement pour le rénover et l'étendre. La Municipalité et les services ont donc élaboré une stratégie dite « multifilaire » puisqu'elle traite en parallèle du scolaire, du préscolaire et du parascolaire. Il faut envisager la rénovation, la densification et la re-construction éventuelle de bâtiments, mais aussi des solutions temporaires pour accueillir les élèves durant les travaux. Pour cela différents services ont été impliqués : BAT et FAM (y compris les deux directrices des établissements scolaires), mais aussi URB pour différents aspects d'aménagement urbain.

Pour la suite, un renfort des équipes permanentes de ces services a été jugé nécessaire, de manière temporaire durant les premières années du projet. Ceci explique la demande de crédit pour un CDD de 4 ans qui passe par un crédit supplémentaire de Fr. 80'000.- au budget 2022 (inclus dans ce préavis). Pour les années suivantes, il est demandé que ce poste soit inclus dans les comptes d'investissement du projet global du bâti scolaire (point 4 des conclusions). C'est une pratique couramment utilisée par d'autres communes lorsqu'il s'agit de projets ponctuels mais portants sur plusieurs années.

Actuellement nous sommes au niveau des études préliminaires, qui envisagent les possibilités pour chaque site, d'un point de vue technique et juridique. On ne peut donc pas dire précisément ce qui sera fait ou non à telle ou telle place. Nous parlons d'idées, de pistes à suivre que ces études préliminaires devraient préciser. Par la suite, des crédits d'études spécifiques seront déposés pour chaque objet (groupés ou non) et à chaque fois ces études et ces crédits seront discutés au Conseil communal. Enfin, il y aura encore l'étape des crédits de construction où figurera le détail de tout ce qui est prévu pour chaque objet. De là découleront les mises à l'enquête, les éventuels recours à traiter, etc. La communication tout au long de ce processus est donc primordiale, tant pour les enseignants que pour les parents et les élèves, mais aussi pour l'ensemble de la population. Par ailleurs, en ayant plusieurs projets en parallèle, on évite qu'un blocage sur un point (un site par exemple) empêche d'avancer sur les autres projets. C'est un des avantages cruciaux de cette stratégie.

Présentation

Une présentation du préavis est faite, en sachant qu'on parle encore au conditionnel de tous ces projets puisqu'il s'agit maintenant de se donner les moyens d'étudier les pistes et hypothèses envisagées. Des tableaux et graphiques tels que ceux fournis en annexe du Préavis 16/2022 sont commentés par M. Lehrian et Mmes Fawer et Auberson. Un point sur la situation actuelle et des explications à propos des éléments de planification de la construction et de la rénovation du bâti scolaire pour les 10 ans à venir sont également fournis. Pour information cette stratégie, et les différents éléments qui la composent, a été validée par le Canton, et il faut encore vérifier certains points auprès de la Police des Constructions.

Quelques chiffres :

- Actuellement en primaire et secondaire nous avons 113 classes, ce qui ne représente pas le nombre de salles : on compte environ 1,5 salle par classe pour le primaire, et 2 salles pour 1 classe dans le secondaire.
- Selon l'évolution démographique moyenne identifiée par les statistiques du Canton, le besoin en classe aujourd'hui est déjà critique, puisqu'il faut transformer des salles de dégagement en salle de classe. Ce qui fait qu'on travaille déjà à flux tendu aujourd'hui. Dès lors les chiffres donnés pour l'avenir sont plutôt raisonnables, avec une marge de manœuvre assez étroite. En 2032 on estime le besoin total à 145 classes (+/- 24), soit 244 salles (+/- 36)
- Les petites classes (EP 1-6) seront toujours réparties sur plusieurs sites, pour assurer une proximité optimale. Pour les classes intermédiaires (EP 7-8) un compromis pour 2 sites seulement a été choisi. Enfin 1 seul site réunira le secondaire (EPS 9-11), dans la zone Kratzer-Clos, avec probablement la construction d'une nouvelle structure. Pour cela on a tenu compte de critères de faisabilité, de proximité et de sécurité (déplacements).
- Les constructions provisoires prévues, qui permettront les rénovations/extensions/constructions des bâtiments existants, ne sont pas des petites structures. Avec 18 salles d'enseignements chacune, ce seront des grandes constructions, qui auront un impact certain, ce qui risque de poser quelques problèmes bien entendu. Selon l'évolution démographique, ces établissements provisoires devront peut-être être en partie maintenus par la suite.

Le tableau en haut de la page 6 du préavis résume les critères utilisés pour faire le diagnostic du parc immobilier scolaire existant. Il se base sur des questions liées à la sécurité, à la vétusté et au bilan énergétique de chaque bâtiment. Le diagnostic final (dernière colonne à droite du tableau) montre bien les priorités à mettre pour les rénovations : les pavillons de Charmontey, le Collège Bleu, y compris le Collège 1838, et les collèges du Clos et des Galeries du Rivage. De là a découlé la stratégie présentée ici, qui va de la démolition de certains bâtiments actuels à leur remplacement, de rénovation plus ou moins importante, voire d'extensions de certains autres édifices, jusqu'à la construction de nouvelles structures. A chaque fois il faut tenir compte de critères de faisabilité, de sécurité, de coûts, etc. Les démarches administratives sont différentes s'il s'agit de rénover, d'agrandir ou de construire, ainsi que pour les constructions provisoires. Selon les cas, des démarches participatives, impliquant les habitants des quartiers concernés, sont également envisagées.

L'emplacement des bâtiments provisoires ne peut pas être précisé actuellement. C'est l'objet justement de ces études préliminaires dont ce préavis traite. A priori un site unique est envisagé sur « le bas de la ville » et deux sur « le haut de la ville », sans plus de précisions. Il faut aussi penser à une garderie provisoire, car la Barcarolle et les Marionnettes doivent être rénovées relativement en urgence.

Enfin un calendrier général de la planification est présenté (il se trouve en annexe 2, en toute fin du préavis). Les études préliminaires qui ont déjà abouties au contenu de ce préavis sont indiquées pour les 2 premiers trimestres de 2022. Ce planning est adaptable en fonction des indications qui seront données par les autres études préliminaires pour lesquelles ce préavis est conçu. Certaines démarches pourront commencer plus vite que d'autre, certaines autres risquent de demander plus de temps qu'imaginé. Les travaux de chantier plus concrètement sont indiqués en rouge foncé sur ce tableau. Chaque projet est évalué sur une période de 4 à 5 ans environ, des études préliminaires à la fin du chantier. Le Collège Kratzer est un peu plus court (une seule année de chantier selon les prévisions). Les premiers éléments mis en place sont logiquement les collèges provisoires, pour permettre ensuite les chantiers dans les bâtiments existants. Le projet du Collège des Galeries du Rivage est le dernier qui sera entrepris, et il devrait se terminer pour la rentrée 2032.

Discussion du préavis

Une première série de questions touche aux équipements sportifs prévus avec la nouvelle planification. Le Collège de Gilamont prévoyait une salle triple, mais qu'en est-il maintenant ?

- M. Fesselet précise que les salles de sport ne sont effectivement pas comprises dans les graphiques présentés, qui ne mentionnent que salles de classe, salles de dégagement et salles spéciales. Ces besoins en salle de sport ont bel et bien été intégrés dans les réflexions, comme les locaux pour le parascolaire, pour l'administration, etc., qui ne sont pas non plus mentionnés dans ce préavis.
- M. Lehrian répond aussi que les installations sportives existantes seront évidemment maintenues, pour répondre aux besoins du milieu scolaire et du milieu associatif qui utilise aussi ces équipements.
- Mme Fawer et Mme Willommet ajoutent qu'il sera difficile d'avoir une salle triple dans l'immédiat mais que l'idée n'est pas abandonnée, même si elle n'apparaît pas dans les projets développés dans ce préavis.
- A son sujet, M. Molliat indique qu'il reste cependant la problématique du PA (Plan d'Affectation) pour une telle salle. Il rappelle que cela a joué un rôle important dans l'abandon final du Collège de Gilamont. Potentiellement le terrain de Copet III reste envisageable, avec ces soucis de PA, il faudra attendre peut-être 10 ans pour voir un changement. D'ici-là, selon le planning envisagé avec ce préavis, tous les autres collèges seront rénovés, reconstruits ou bâtis.
- De nouvelles installations sportives sont cependant envisagées par exemple dans les nouveaux bâtiments qui sont prévus à Charmontey. De toute manière, tout nouveau bâtiment scolaire ou rénovation importante doit inclure un volet pour le sport, et à proximité du site scolaire. De plus on est conscient que *faire du sport* est de plus en plus important pour l'équilibre des élèves et on cherche globalement à augmenter le nombre d'équipements sportifs (salles, installations en plein air, etc.) pour les écoles et les associations. Aujourd'hui Vevey loue encore passablement de salle à l'extérieur pour répondre à ses besoins et aux demandes qui lui sont faites régulièrement.
- Les salles de sport sont donc prévues pour chaque campus imaginé, sauf peut-être au Panorama. Cependant il y aura encore des déplacements parfois nécessaires pour rejoindre ces salles depuis le campus. Tout cela doit être encore évalué dans les études préliminaires pour générer le moins de tensions possible et que la sécurisation des trajets soit optimale. Mais ce ne sera jamais parfait.

Une autre série de questions et de propositions porte sur les équipements : chaque campus prévoit les salles de classe, de sports, de travaux spéciaux, comme des cuisines, etc. Mais qu'en est-il des activités en extérieur par exemple, voire même d'une école en extérieur, comme c'est le cas avec les canapés forestier ? De même, est-ce que des cuisines de production sont envisagées, et non des cuisines de régénération ? Et dans les trajets que doivent suivre les élèves en ville, est-il envisagé de privilégier des parcours attractifs, sur « de jolis petits chemins » ? Enfin, dans le nouveau campus envisagé au centre ville pour le secondaire, des équipements pour accueillir les élèves pour d'autres activités que le scolaire sont-ils prévus ? On peut penser à des aires de picnic par exemple, le collège deviendrait alors une sorte de « place du village », en lien avec la vie de la ville et des habitants de ces quartiers.

- M. Lehrian répond que tous ces éléments évoqués sont prévus dans la réflexion de ces études préliminaires, tant pour l'aménagement intérieur qu'extérieur. Il cite la question des préaux non genrés qui est déjà sur la table aujourd'hui. Et comme l'a dit Mme Auberson également, les projets les plus importants vont faire l'objet d'une consultation participative avec les habitants, pour en assurer l'intégration.
- Mme Fawer précise que le trajet de l'écolier est au cœur des réflexions, maintenant déjà, comme le confirme Mme Willommet. Mais il ne faut pas oublier qu'il faut aussi répondre aux besoins de l'école en termes de temps de parcours, etc. Pour les équipements en dehors de l'école, les canapés forestiers fonctionnent bien et on va développer ce genre d'outils. Quant aux cuisines de production, c'est un souci actuel du secteur famille car la qualité de l'alimentation est primordiale pour les enfants, à tous les âges. Enfin, quand le Panorama deviendra un campus, il faudra garder une forme de parc public, mais avec des zones utilisées par des jeunes, avec des espaces de jeu et de rencontre. Aujourd'hui on a des « super préaux » qui sont des surfaces asphaltées, utilisées surtout lors de récréations scolaires, mais qui n'ont rien d'attractif en dehors de ça.

- A ce propos, Mme Willommet ajoute que le préau du Collège de la Veveyse n'est pas spécifiquement intégré dans les études préliminaires dont on parle ce soir, mais qu'il est prioritaire puisqu'il n'a pas été rénové avec les récents travaux touchant le bâtiment du collège. Il doit devenir beaucoup plus un lieu de vie du quartier, ce qui passe aussi par une consultation des habitants.
- M. Molliat précise également que c'est surtout à ce stade que l'Urbanisme intervient, quant aux trajets entre les sites scolaires, ou aux déplacements autour des ces sites. Il cite l'accès aux futurs équipements de Charmontey depuis Plan-Dessus : très proches à vol d'oiseau, le passage piétonnier est nettement plus compliqué à mettre en place. Il rappelle d'ailleurs qu'il y a toujours l'idée d'une forme d'ascenseur urbain pour franchir le « saut » que représentent les Bosquets. Pour lui, l'avantage de ce préavis est son agilité : si quelque chose peut être mis en place rapidement, il est possible de le faire sans attendre que l'entier soit réalisé.

Un.e commissaire s'étonne qu'avec le Collège de Gilamont on avait prévu un nombre précis d'équipements scolaires, centralisés sur un seul site. A un moment donné on nous avait même dit que le projet du Collège de Gilamont était probablement surdimensionné. Aujourd'hui on arrive avec un projet de 5 à 6 sites, avec un nombre supérieur de locaux qu'à Gilamont. Comment peut-on expliquer cette évolution ?

- Mme Fawer se penche uniquement sur l'évolution démographique. On avait fait à l'époque du projet pour Gilamont une modélisation qui absorbait les 35 classe EPS 9-11 des sites actuels. Mais ce projet datait de 2012 et n'allait jusqu'en 2030. Il avait une vision sur une dizaine d'années, comme ce préavis actuel qui va jusqu'en 2032. Aujourd'hui les besoins ont considérablement évolué, même si ce n'est pas aussi fortement qu'on aurait pu l'imaginer il y a une dizaine d'années. Elle cite le cas de deux classes de la Barcarolle qui devaient être intégrées au site du Collège de la Veveyse tout prochainement. Mais en trois mois, celui-ci devait déjà envisager d'accueillir trois classes supplémentaires, ce qui ne permettait plus d'intégrer les classes de la Barcarolle. C'est dû en partie à l'évolution démographique, qui n'est pas simplement une augmentation du nombre d'habitants, mais un changement de type d'habitants : les familles avec des grands enfants quittent peut-être Vevey et sont remplacées par des familles avec des enfants plus petits qui occupent les établissements scolaires de la ville. Il ne faut pas ignorer non plus un attrait de Vevey, avec ses prestations, qui voit sa population augmenter progressivement. Une autre cause est l'augmentation toujours plus importante des besoins en classes spéciales, pour des cours de français, etc.
- M. Molliat constate pour sa part qu'il n'y a pas tellement de différences par rapport au programme initial. A ses yeux ce n'est donc pas un changement d'orientation. Par ailleurs il rappelle que l'ensemble des investissements pour les rénovations et autres du bâti scolaire (qui font l'objet de ce préavis) est à peu près équivalent à l'investissement prévu pour le collège unique à Gilamont, hormis la salle triple.
- M. Fesselet ajoute enfin que, si revirement il y a eu, c'est plutôt à considérer dans le fait qu'on a pris du recul par rapport au projet d'un établissement unique à Gilamont. Maintenant on envisage d'augmenter la capacité scolaire sur plusieurs sites, ce qui à ses yeux est très intéressant et motivant. A ce propos il fait la réflexion que les préaux du nouveau projet multisites permettent de toucher les habitants de nombreux quartiers et non seulement du site unique à Gilamont.

Un.e commissaire remarque alors que le quartier de Plan-Dessus, qui aurait dû accueillir le Collège de Gilamont, ne bénéficiera finalement pas beaucoup de ce nouvel aménagement. A ses yeux on gentrifie ce quartier, tout en expliquant que les enfants qui y habitent ou y habiteront doivent aller à Charmontey ou ailleurs en ville pour le scolaire. Par ailleurs une démarche participative avait été faite lors du projet du Collège de Gilamont et il estime qu'avec l'abandon de ce collège on enlève toutes les demandes exprimées lors de ce processus, dont celle d'un préau qui serait aussi une place publique pour les habitants.

- M. Molliat répond que ce n'est pas le cas à son avis. Pour les trajets il en veut pour preuve d'autres collèges excentrés de la région, où les trajets peuvent être beaucoup plus longs que ceux envisagés à Vevey. M. Fesselet ajoute aussi que ces trajets doivent justement être mis en valeur, ce dont s'occupe aussi le service de l'Urbanisme, et que Plan-Dessus devrait aussi bénéficier des aménagements prévus. Mme Willommet rappelle aussi que Vevey offre des collèges primaires très proches de la population, ce qui n'est pas toujours le cas d'autres communes. Quant aux équipements prévus avec le Collège de Gilamont, M. Molliat précise qu'il ne s'agit pas d'une volonté des autorités d'enlever ce qui avait été discuté, mais de réaliser simplement qu'on ne peut pas les mettre en œuvre puisque le collège ne se fera à la suite d'une décision externe à Vevey.

Un.e commissaire se demande si le nouveau projet est assez audacieux. A ses yeux de nombreuses personnes avaient été enthousiasmées par le projet de Gilamont et regrettent son abandon. Dès lors il faut espérer que le nouveau projet envisagé ce soir va aussi inclure une certaine audace, par exemple pour faire du Rivage un bâtiment emblématique, malgré son classement comme monument historique cantonal.

- M. Molliat pense que ce qui est proposé est audacieux, avec un chantier à 60 millions sur 10 ans. Quant aux Galerie du Rivage, c'est bien parce qu'on ne veut pas être contraint par les obligations actuelles (basket, etc.) qu'on envisage les travaux en dernier. D'ici-là on espère avoir résolu ces contraintes pour prévoir un projet ambitieux. Plus globalement il y a de l'audace mais il faut aussi tenir compte des très nombreux paramètres pour chaque situation.
- Mme Willommet ajoute que pour elle l'audace réside aussi dans la vision très transversale de ce projet et dans l'entente constructive entre les services. Pour elle, la souplesse impliquée par ce projet permet justement d'envisager au fur et à mesure du temps d'ajouter un élément, ou d'en modifier un pour privilégier une solution plus audacieuse. Il y a toujours des contraintes, mais cette Municipalité ne craint pas d'oser.
- M. Fesselet estime quant à lui que c'est aussi son rôle d'externe à l'administration communale de lancer des idées audacieuses. Sur le moment ça peut faire sursauter mais avec du recul on peut y trouver des solutions innovantes.
- Mme Fawer espère bien qu'avec ce projet actuel, on ne vienne pas dans 20 ans en estimant qu'on s'est complètement « planté ». Pour elle ce projet pense « école de demain », « sport de demain », « modularité des salles », « école hors murs », « trajets sécurisés et ludiques », etc. et pas de la situation d'aujourd'hui. A ses yeux on peut ainsi contribuer à créer une ville belle, un beau centre urbain, en étant créatif tout en se souciant de l'environnement et de l'urgence climatique.

Un.e commissaire se réjouit d'entendre cela et insiste sur la modularité des nouveaux équipements, qui pourraient alors mieux répondre à certaines nécessités.

- Mme Auberson répond que c'est vraiment ce qui est envisagé et sera discuté dans tous les projets.
- Mme Willommet ajoute que des expériences dans ce sens sont déjà pratiquées au Collège Kratzer et que cela fonctionne.
- A ce titre M. Fesselet informe que les Suisses allemands parlent maintenant de « paysage scolaire » pour bien signifier que ce n'est pas figé et peut changer au cours du temps en fonction des besoins. Les projets de ce préavis doivent insuffler cette vision, y compris dans le futur cahier des charges d'un concours.

Selon un.e commissaire, malheureusement le projet tel que présenté ne montre pas du tout cette modularité. On parle de nombre de salles, sans préciser leurs dimensions, etc. Pour lui il faut séparer ces chiffres globaux des réalités à venir.

- M. Molliat rappelle alors qu'on parle ici d'une étude préliminaire qui ne va pas dans le détail de chaque projet. Ces questions de tailles des classes viendront dans les crédits de construction uniquement, même pas au moment des crédits d'étude de tel ou tel projet. Ce serait prématuré de le faire maintenant.
- Mme Fawer ajoute qu'effectivement on doit élargir la vision pour sortir un peu des chiffres (taille des salles, évolution démographique, etc.). En attendant c'est bien avec des chiffres qu'on doit présenter un projet au Canton, et pas avec des envies d'écologistes, de parents, d'enseignants ou de la population veveysanne. Mais de fait il faut connaître ces besoins aussi et pas seulement les chiffres.

Une question d'un.e commissaire revient sur le sujet des bâtiments préscolaires, comme la Barcarolle et les Marionnettes citées dans le préavis. Qu'en est-il des autres bâtiments préscolaires ?

- M. Molliat répond qu'en page 15 du préavis, il est mentionné un crédit de Fr. 150'000.- pour des « Etudes préliminaires parascolaires, préscolaires et sportives ». A ses yeux le préscolaire est potentiellement un peu plus simple que le scolaire parce qu'il n'y a pas d'obligations légales. Par ailleurs, il est déjà prévu de construire une nouvelle garderie, ce qui ne nécessite pas d'en vider une avant. Puis, par effet domino, on peut gérer cela de manière un peu plus facile. Enfin le projet en cours de l'UAP de l'Aviron va aussi offrir une certaine souplesse pour le préscolaire. Ces Fr. 150'000.- ne sont donc pas seulement pour la Barcarolle et les Marionnettes, puisqu'on sait déjà qu'il faut les rénover, mais c'est plutôt pour étudier tous les autres besoins à ce niveau-là.

- Mme Fawer complète en annonçant un préavis déposé au mois de juin prochain pour un nouveau réseau d'accueil des enfants. Dans ce cadre, Vevey a du présenter un dossier de reconnaissance au service l'accueil de jour qui est le subventionneur de tout cela. Il a fallu y mettre un plan de développement qui comprend la création de nouvelles places d'accueil. C'est un choix politique puisque, pour mémoire, une place en garderie « coûte » environ Fr. 18'000.- à la ville. Mais il faut être conscient que ces nouvelles places (88) ne répondent qu'à la moitié de la liste d'attente actuelle. Pour bien il faudrait une deuxième garderie de 88 places ! Dès maintenant donc, en collaboration avec Urbanisme, elle identifie des sites potentiels dans tous les quartiers de la ville.

Un.e commissaire s'inquiète aussi du crédit demandé de Fr. 700'000.- pour les études préliminaires, et des Fr. 640'000.- prévus pour le chargé de projet en CDD sur 4 ans. Ce montant n'est pas compté dans les Fr. 700'000.- mais au point 4 des conclusions du préavis on demande tout de même Fr. 80'000.- pour l'engagement de cette personne. Ce n'est pas très clair.

- M. Molliat répond que c'est une transaction comptable qui permet de ne pas ajouter les Fr. 640'000.- au Fr. 700'000.- demandés. Ce dernier concerne un crédit d'étude amorti sur 2 ans, comme c'est souvent le cas. Pour ce CDD de 4 ans, c'est un crédit supplémentaire de Fr. 80'000.- qui est demandé au budget 2022 pour l'engagement au plus vite (c'est-à-dire sans attendre le budget 2023) de cette personne. Ensuite ce poste sera mis au budget des années suivantes. En sachant que c'est un Contrat à Durée Déterminée (CDD), cette somme apparaîtra dans un compte 3011, mais sera créditée sur le compte d'investissement et donc amortie. Tout cela sera imputés sur les prochains crédits d'études et d'ouvrages liés à cette stratégie pour le bâti scolaire. En fait plutôt que d'avoir un mandataire externe à long terme (4 ans), on l'engage sous forme d'un CDD.
- A ce propos il faut signaler une petite confusion dans la durée du CDD : en page 3 du préavis on parle d'un CDD de 5 ans dans le point 1. *Objet du préavis*, et ensuite on parle d'un contrat de 4 ans (point 8.5 *Ressources internes nécessaires*, page 15). Et dans les conclusions (page 17) on demande un crédit supplémentaire de Fr. 80'000.- au budget 2022 (tout en sachant que l'entrée en service ne se fera pas au 1^e juillet prochain) + 4 années avec Fr. 160'000.- pour le poste. C'est un détail mais c'est confus.

Une question d'un.e commissaire aborde encore le volet énergétique de ce projet. A-t-il déjà été envisagé ?

- M. Molliat répond que ce point a déjà été abordé plus longuement avec la Commission Energie et Environnement. Comme actuellement on ne traite pas encore les projets eux-mêmes (on parle des études préliminaires), on n'a pas encore le détail de chaque projet qui permettra d'en discuter l'impact énergétique. Les projets de constructions suivront bien évidemment les standards en cours, y compris pour l'énergie grise, dont celle des matériaux utilisés. Pour les rénovations, qui sont tout de même l'essentiel du projet, on fera au mieux. Mais il pense que c'est illusoire d'espérer arriver à des bâtiments passifs pour des bâtiments historiques comme le Collège du Clos, même si on y met des panneaux solaires sur le toit, malgré son classement, ou qu'on arrive à y installer des pompes à chaleur. Globalement tout ce qu'on pourra faire sera fait.
- M. Lehrian estime que le potentiel d'économie d'énergie sur les bâtiments anciens est de l'ordre de 30 à 40%

Enfin un.e commissaire s'inquiète de savoir si la Municipalité a un plan B si ce projet est refusé, contrairement à ce qu'avait fait les anciennes Municipalités, peut-être trop confiantes.

- M. Molliat réplique en mettant l'accent sur le fait que ce projet prévoit beaucoup de choses en même temps, sans véritable interdépendance des unes par rapport aux autres. Dès lors si l'un des objets prend du retard pour une raison ou une autre (comme une opposition), les autres objets peuvent tout de même avancer. Donc en soit c'est un plan qui inclut en lui-même des solutions alternatives.
- Mme Willommet ajoute que c'est la force de projet : il y a une grande souplesse, on travaille sur différents plans, et cela assure une progression qui s'adapte aux situations, y compris des situations de crise comme l'accueil d'enfants à la suite de la guerre en Ukraine.
- M. Fesselet ajoute encore que plusieurs scénarios ont été testés pour pouvoir réagir au mieux. Autant que possible on a essayé de penser à tout.

Enfin et pour information encore, la Commission des Finances s'est prononcée à l'unanimité en faveur des conclusions du préavis, et la Commission de l'Energie et de l'Environnement, par 7 voix pour et 1 abstention, a considéré que la rénovation du bâti scolaire répond aux enjeux environnementaux et sociaux prioritaires au sens de la durabilité.

Dès lors la commission ad hoc passe au vote des conclusions du préavis et c'est à l'unanimité moins une abstention qu'elle les approuve.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

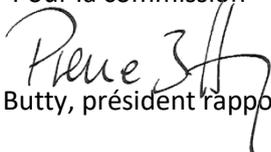
VU le préavis n° 16/2022, du 2 mai 2022, concernant la « Demande de crédit d'études préliminaires de CHF 700'000.— pour la planification de la construction et rénovation du bâti scolaire » ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 700'000.— TTC pour financer les études préliminaires concernant la planification de la construction et rénovation du bâti scolaire;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 350'000.— pendant 2 ans ;
4. d'accorder un crédit supplémentaire au budget de fonctionnement 2022 de CHF 80'000.— pour l'engagement d'un-e chargé-e de projet au Service Bâtiments, Gérance et Energie et de demander à la Municipalité de porter aux budgets 2023, 2024, 2025, 2026, un montant annuel de CHF 160'000.— sur le compte 300.3011, montants qui seront ensuite imputés sur les comptes d'investissement dédiés pour valoriser les prestations internes.

Pour la commission


Pierre Butty, président rapporteur